

DIRECTIVES
S'APPLIQUANT
À TOUT
COLLABORATEUR
DE NOTRE
ENTREPRISE

Code de conduite

Le monde est en constante évolution, tout comme notre groupe, mais les exigences en matière de comportement éthique et de professionnalisme dans toutes nos actions ne changeront jamais. Il relève de notre responsabilité à tous de suivre et respecter le Code éthique, l'esprit d'intégrité et les valeurs éthiques.



Martin Malmvik
Président et président-directeur général

CODE DE CONDUITE

Ce document constitue notre Code de conduite. Il regroupe quelques directives axées sur l'éthique de notre comportement à l'égard des autres et de l'environnement. Cette brochure est un résumé de notre politique complète, que vous pouvez vous procurer auprès de votre supérieur hiérarchique direct ou du service des ressources humaines de votre entreprise.

Ce que nous attendons de nos collaborateurs

Nous vous demandons de lire cette brochure, de mémoriser nos principes directeurs et de prendre connaissance des interlocuteurs et des canaux qui vous apporteront davantage d'informations. Ce document servira à vous rappeler constamment comment traiter vos collègues, vos fournisseurs, vos clients et la planète.

Votre engagement

En tant qu'employé d'Axel Johnson International, nous vous demandons de signer un formulaire d'engagement afin de confirmer que vous avez compris ces directives de bonne conduite et que vous vous engagez à les appliquer au quotidien. En d'autres termes, tous les collaborateurs d'Axel Johnson International s'engagent à respecter ces normes éthiques et les lois applicables. Les employés qui manquent à cet engagement s'exposent à des risques et mettent notre groupe en danger. Ils peuvent également faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Pour les générations futures

En septembre 2015, 193 pays ont adopté l'Agenda 2030 de développement durable de l'ONU. Ce programme établit 17 objectifs qui visent à mettre fin à la pauvreté, à stopper les changements climatiques et à lutter contre l'injustice et les inégalités. Appelés Objectifs de développement durable, ces projets expriment la volonté massive de parvenir à un monde meilleur. Tout comme des milliers d'entreprises, Axel Johnson International soutient ce programme et reconnaît l'importance de bien agir pour les générations à venir. Ces directives constituent un point de départ pour contribuer, en tant qu'employé d'Axel Johnson International, à ces efforts globaux.



NOS CONVICTIONS ET NOS VALEURS

Nos valeurs fondamentales nous rendent uniques. Elles sont une partie essentielle de notre identité et nous différencient de nos concurrents. L'une de ces valeurs est la confiance. Elle est essentielle pour créer un environnement de travail durable pour nous tous. Plus concrètement, cela implique :

- Conformité avec les lois et les réglementations
- Professionnalisme
- Honnêteté
- Responsabilité
- Respect

Nous sommes tous concernés par ces principes !

En respectant ces valeurs, nous renforçons notre esprit d'entreprise et notre respect pour les autres au quotidien.

Making things happen

Faire avancer les choses. Nous prenons des initiatives, nous allons de l'avant et nous respectons nos engagements.

Good to work with

Des collaborateurs de confiance. Parce que les autres comptent. Les relations comptent. Le respect compte.

Far-sighted

Tournés vers l'avenir. Nous devons penser sur le long terme et préférer les options durables.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

Les bases d'une bonne conduite

Traiter ses collaborateurs avec respect, dignité et compassion. Respecter les lois internationales et locales, ainsi que les codes d'usages éthiques et professionnels applicables.

L'égalité des chances en pratique

Nous faisons notre possible pour créer un environnement de travail diversifié et offrir les mêmes opportunités à tous les employés. Axel Johnson International ne tolère aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination. La discrimination fondée sur l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique personnelle n'a pas sa place dans notre entreprise.

Modalités des déplacements

Les solutions les plus rentables et les plus pratiques doivent être privilégiées. Nous vous conseillons d'opter pour l'option la plus durable d'un point de vue environnemental. Faites preuve de bon sens en ce qui concerne les activités de divertissement, qui sont uniquement justifiées lorsqu'elles contribuent clairement à l'atteinte d'objectifs commerciaux.

Drogues et alcool

Ne vous exposez pas et n'exposez pas les autres à des situations dangereuses et embarrassantes ; n'utilisez jamais et ne soyez jamais sous l'influence d'alcool ou de drogues pendant vos heures de travail.

Tout employé victime de harcèlement ou de discrimination doit immédiatement signaler la situation à son supérieur direct ou au représentant des ressources humaines.



COMMUNICATION

Communication interne

Employer un langage professionnel et approprié est un principe fondamental. Nous vous demandons de faire preuve d'objectivité, de vous en tenir aux faits et d'utiliser un vocabulaire professionnel.

Utilisation des réseaux sociaux

Partez du principe que tout ce que vous publiez peut être vu par tout le monde, à tout moment et n'importe où. Posez-vous toujours la question suivante : « Est-ce que mon manager, mon client ou mon partenaire commercial serait content de voir ce contenu en ligne ? » Ne laissez jamais entendre que vous vous exprimez au nom de l'entreprise, que ce soit dans une communication personnelle ou sur les réseaux sociaux, notamment sur des forums, des blogs et des salons de discussion. Tout contenu relatif aux produits ou aux services d'Axel Johnson International publié sur les réseaux sociaux est considéré

comme de la publicité et doit par conséquent être approuvé via les protocoles convenus.

Informations confidentielles

Ces informations doivent être traitées de manière confidentielle. Nous vous demandons de les utiliser uniquement aux fins prévues et de faire tout votre possible pour éviter une divulgation inopportune. Par exemple, les informations concernant les stratégies, le développement de produits, les partenaires commerciaux et les résultats financiers doivent être traitées en toute confidentialité. Les informations relatives au personnel sont également sensibles et doivent être traitées avec précaution.



Si la presse ou une autre partie externe vous contacte pour vous demander des informations, orientez-les directement vers votre supérieur hiérarchique ou vers la personne responsable de la communication de l'entreprise.



CORRUPTION ET POTS-DE-VIN

Toute forme de corruption, de pots-de-vin et d'extorsion est formellement interdite. N'oubliez pas que la corruption est un délit, que vous proposiez ou que vous receviez un pot-de-vin ou un autre avantage. Dans ces situations, les deux parties sont responsables à parts égales et exposent l'entreprise à des risques considérables.

Ne proposez JAMAIS de cadeaux impliquant de l'argent ou des équivalents. La plupart du temps, ces offres sont assimilées à des pots-de-vins.

CADEAUX ET MARQUES D'ATTENTION

Offrir ou accepter toute forme d'avantages personnels à/de la part d'un fournisseur ou partenaire commercial dans le cadre des activités d'Axel Johnson International constitue une violation de notre Code de conduite. Cela s'applique à toutes les relations commerciales.

Il existe toutefois certaines situations qui peuvent impliquer un geste. Dans ce contexte, il est important de garder à l'esprit la valeur qu'aura le cadeau pour la personne qui le recevra.

Les réglementations du pays concerné et le règlement de l'entreprise vous aideront à déterminer si le cadeau est légitime ou non.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Dans le cas où vous seriez susceptible de vous laisser influencer à l'idée d'un profit ou un gain personnel, vous êtes tenu de toujours agir dans l'intérêt Axel Johnson International. Evitez les situations suivantes :

- Acheter des produits à un fournisseur ou un vendeur dirigé par un membre de votre famille ou un proche
- Gérer des affaires personnelles sur votre temps de travail pour l'entreprise
- Recevoir des cadeaux ou des divertissements qui ne sont pas raisonnables

Face à un dilemme, demandez conseil à votre manager ou à votre supérieur hiérarchique afin de vous assurer que vous n'êtes pas dans une situation contraire à l'éthique.

CONCURRENCE LOYALE

Nous sommes convaincus que le seul moyen de développer nos activités et d'innover est de livrer une concurrence loyale. Notre engagement et notre intégrité sont essentiels pour y parvenir :

- Se tenir au courant des lois nationales applicables
- Refuser toute activité susceptible de constituer une infraction ou de laisser penser qu'une partie est subjectivement favorisée
- En cas de doute, demander conseil aux experts juridiques

ASSUREZ-VOUS QUE VOS COLLÈGUES ET VOUS

- ne proposiez et n'acceptiez jamais de cadeaux impliquant de l'argent ou des équivalents, car ces offres sont généralement considérées comme des pots-de-vins
- ne proposiez et n'acceptiez jamais de d'avantages impliquant d'autres personnes que celles ayant un intérêt commercial dans la relation (par exemple, pas d'époux ni de proches)

N'oubliez pas que la violation des lois et des réglementations relatives à la concurrence loyale expose Axel Johnson International et votre entreprise à des risques financiers extrêmes. Nous mettons à votre disposition un programme complet de promotion de la concurrence, n'hésitez pas à demander conseil en cas de doute.



ENVIRON- NEMENT

Nous avons plus de chances d'atteindre notre objectif, qui est de réduire notre impact sur l'environnement, si chacun d'entre nous apporte sa pierre à l'édifice. Nous devons tous nous remettre en question et constamment rechercher des solutions potentielles adaptées à notre quotidien. Voici les principaux éléments à contrôler :

L'utilisation des ressources (énergie et matériaux) doit être optimisée et réduite. En pratique, cela signifie que nous devons nous efforcer d'utiliser le moins de matériaux possible, de les réutiliser et de les recycler.

Les décisions d'achat doivent toujours être prises en tenant compte des aspects sociaux et environnementaux.

Le transport doit toujours être choisi en tenant compte des aspects sociaux et environnementaux. Il est de votre devoir d'encourager les fournisseurs choisis à agir de manière responsable.



Avez-vous des idées qui vous permettraient ou qui permettraient à votre service ou à votre entreprise de préserver davantage l'environnement ? Nous vous encourageons à réfléchir à des initiatives ou à des changements dans notre routine qui pourraient contribuer à améliorer la qualité de la vie sur la planète pour les générations à venir.

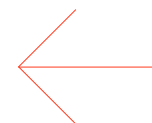


SÉCURITÉ – LA PRIORITÉ ABSOLUE

La sensibilisation à la sécurité reste la priorité absolue. Assurez-vous de respecter les procédures opérationnelles sûres et les politiques spécifiques de l'entreprise qui veillent à votre santé et à votre sécurité, ainsi qu'à celles de vos collaborateurs.

Si vous êtes témoin d'une situation potentiellement dangereuse ou si vous avez une proposition proactive pour améliorer les conditions de travail sur votre site, faites-le savoir et informez-en votre manager.

Utiliser des équipements de sécurité, connaître les procédures d'urgence, avoir suivi la formation appropriée et assurer un suivi des accidents au travail sont des éléments essentiels pour un environnement de travail sécurisé !



VOUS VOULEZ EFFECTUER UN SIGNALEMENT ?

En tant que collaborateur d'Axel Johnson International, vous êtes tenu de comprendre et de respecter ce Code de conduite. Nous vous encourageons à signaler tout comportement inadapté dont vous pourriez être témoin. La première étape est de vous adresser à l'un des managers de votre entreprise. Si vous souhaitez garder l'anonymat, vous pouvez utiliser la plateforme d'alerte d'Axel Johnson International, conçue spécialement pour traiter les cas sensibles.

Signalement : quels interlocuteurs ?

1. L'un des managers de votre entreprise
2. Le représentant des ressources humaines de votre entreprise
3. Le représentant de la direction du groupe commercial
4. Représentant de la direction d'Axel Johnson International
5. La plateforme d'alerte

La plateforme d'alerte vous permet d'exprimer vos préoccupations dans la langue de votre choix, ouvertement ou sous le couvert de l'anonymat. Tous les signalements sont traités par un système tiers afin de garantir la confidentialité pendant toute la durée du processus.

VOUS AVEZ DES SUSPICIONS ?



Rendez-vous sur <http://report.whistleb.com/axinter> ou scannez ce code QR pour afficher directement la page sur votre appareil mobile. Pour transmettre vos préoccupations, suivez les instructions reçues via le canal de signalement. Pour en savoir plus sur la plateforme d'alerte, consultez www.axinter.com

Comment ? Pour scanner un code QR, vous devez utiliser une application adaptée sur un appareil mobile. Rendez-vous dans votre boutique d'applications et téléchargez le scanner de codes QR de votre choix. Ouvrez l'application puis scannez le code QR pour afficher la page de destination.





Je suis
recyclable !

VOTRE ENGAGEMENT À RESPECTER LE CODE DE CONDUITE

- Je confirme par les présentes que j'ai lu et compris le contenu du Code de conduite d'Axel Johnson International et que je l'appliquerai au quotidien.

Je m'engage à faire de mon mieux pour aider mon entreprise à prévenir la corruption en plaçant l'honnêteté, la transparence, l'intégrité et la concurrence loyale au centre de ses activités.

Je m'engage à signaler toute violation ou suspicion de violation du présent Code de conduite à mon manager ou via les autres canaux de signalement mis à ma disposition.

Signature

Entreprise

Nom

Date